

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2016

I – AFFAIRES FINANCIERES :

- 1 . Pôle social : restructuration et rénovation d'un immeuble devant accueillir les Restos du Cœur, l'Épicerie sociale et l'Atelier de la Roulais. Demande d'aide financière au titre du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local)
- 2 . AEPEC de l'école ND de Bonabry. Travaux d'accessibilité, de toiture et de menuiserie extérieure. Garantie à 50% d'un emprunt de 90 000 €.
- 3 . Comité des Œuvres Sociales du personnel communal – subvention pour les chèques vacances – année 2017.

II – EDUCATION – ENFANCE - JEUNESSE :

- 4 . Classes environnement de l'enfant – subventions aux écoles – année scolaire 2016-2017.
- 5 . Echanges internationaux associatifs et scolaires – attribution de subventions pour 2017.
- 6 . Convention plan numérique entre la ville de Fougères et le collège Thérèse Pierre.
- 7 . Convention plan numérique entre la ville de Fougères et l'Académie de Rennes.

III – VIE ASSOCIATIVE – SPORT - CULTURE :

- 8 . Fonds d'Action Culturelle – attribution d'une aide financière - 2017.
- 9 . Accueil de l'étape finale du Tour de Bretagne Cycliste le 1^{er} mai 2017.
- 10 . Don d'archives – Daniel CHEREL.

IV – AMENAGEMENT URBAIN :

- 11 . Opposition au transfert à Fougères Agglomération de la compétence Plan Local d'Urbanisme.
- 12 . Dispositif d'aides à la rénovation en site patrimonial remarquable (ex ZPPAUP) – attribution d'une subvention à Monsieur et Madame BARBEDETTE pour la réalisation de travaux.
- 13 . Programme municipal d'aide à la restauration des remparts – attribution du solde de la subvention de Madame ROYER pour la réalisation de travaux.
- 14 . Rue Jean-Jacques KEROUREDAN – classement dans le domaine privé communal de la parcelle AN 613.

V – ENVIRONNEMENT -TRAVAUX :

- 15 . Aménagement de la RN12 – Déviation de Fougères - Beaucé – Concertation publique
– avis de la commune de Fougères.

VI – CITOYENNETE - PREVENTION :

- 16 . Rapport d'information sur le constat d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

Approbation de la liste des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.